

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-448 DU 10 OCTOBRE 1996

Chargeant Monsieur TIMOTHÉE ZANNOU
Ministre de la Culture et de la
Communication de l'intérim de Monsieur
Zinsou Damien Modéran ALAHASSA
Ministre de la Jeunesse des Sports et des
Loisirs pour compter du 11 au 18 Octobre
1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 18 Avril 1996 portant composition du Gouvernement
- VU le Décret N° 96-439 du 04 Octobre 1996 chargeant Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Octobre 1996 ;

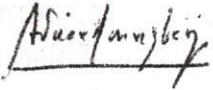
DECRETE:

Article 1er : Pour compter du 11 Octobre 1996, Monsieur TIMOTHÉE ZANNOU, Ministre de la Culture et de la Communication est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pendant l'absence de Monsieur Zinsou Damien Modéran ALAHASSA.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Octobre 1996

Pour le Président de la République absent,
Le Premier Ministre, chargé de l'Action Gouvernementale,
et des Relations avec les Institutions chargé de l'intérim,



Adrien HOUNGBEDJI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 MJLS 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1